

Seine-Maritime



Rouen, le 17 OCT. 2011

Monsieur Francis Vanhee  
Collectif pour la Défense des Libertés  
Fondamentales  
22 bis rue Dumont Durville  
76000 Rouen

**Didier MARIE**

Président du Département de Seine-Maritime

N/réf : CAB/DM/IG/13.11.11  
02.35.03.55.61

Monsieur,

Mon attention a été retenue par votre courrier m'alertant sur l'ampleur prise par le fichage numérique des élèves et les risques qu'il représente pour les libertés individuelles.

L'informatisation des données élèves dans le répertoire national d'immatriculation se trouve augmenté, d'après les informations qui me sont parvenues, de données personnelles très élargies, avec la généralisation des Livrets Personnels de Compétence.

Les conditions dans lesquelles ces fichiers sont établis n'offrent aucune possibilité aux familles de faire appliquer les trois droits fondamentaux dont disposent les parents, quand à l'exploitation nominative des données sur leurs enfants, droit d'information, droit d'accès et droit d'opposition, ce dernier étant garanti par l'arrêt du Conseil d'Etat du 19 juillet 2010.

En tant que Président du Département, je m'associe à votre inquiétude sur le fait que ces informations, qui devraient être soumises à une stricte confidentialité, d'une part permettent des accès et usages multiples par le nombre de fichiers croisés à la base élève, et d'autres part, sont vouées, avec la conservation numérique des parcours scolaires, à conditionner les procédures automatiques d'orientation des élèves, et donc leur avenir.

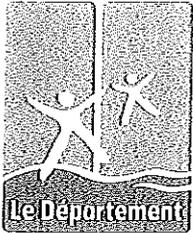
Je m'associe à votre mobilisation, afin que le gouvernement conforme l'action du ministère aux observations du Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU du 12 juin 2009 et à l'arrêté du Conseil d'Etat du 19 juillet 2010.

Je vous transmets ci-joint la copie du courrier que j'ai adressé Ministre de l'Education Nationale à cet effet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Didier MARIE

Seine-Maritime

**Didier MARIE**

Président du Département de Seine-Maritime

**Monsieur Luc Chatel**Ministre de l'Éducation Nationale, de la  
Jeunesse et de la Vie Associative

Ministère de l'Éducation Nationale

110 rue de Grenelle

75007 PARIS

Rouen, le **17 OCT. 2011**

Monsieur le Ministre,

L'établissement du fichier numérique « Base Elève » et la mise en place du « Livret Personnel de Compétences » inquiètent au plus haut point les familles et la communauté éducative, en Seine Maritime comme ailleurs dans le pays.

L'informatisation des données élèves des collégiens dans le répertoire national d'immatriculation se trouve augmentée de données personnelles très élargies avec la généralisation, pour le brevet 2011, des Livrets Personnels de Compétence. Le projet, à l'horizon 2012, de regrouper le livret Personnel de Compétence et le Passeport Orientation Formation élargira encore cette collecte de renseignements personnels, notamment à des données relevant de la vie privée.

Les conditions dans lesquels ces fichiers sont établis n'offrent aucune possibilité aux familles de faire appliquer les trois droits fondamentaux dont disposent les parents, quand à l'exploitation nominatives de données sur leurs enfants, droit d'information, droit d'accès et droit d'opposition, ce dernier droit étant garanti par l'arrêt du Conseil d'Etat du 19 Juillet 2010.

Parents et communauté éducative contestent le fait que ces informations, qui devraient être soumises à une stricte confidentialité, d'une part permettent des accès et usages multiples par le nombre de fichiers croisés à la base élève, et d'autre part, sont vouées, avec la conservation numérique des parcours scolaires, à conditionner les procédures automatiques d'orientation des élèves, et donc, leur avenir.

Le Département de Seine Maritime, ayant placé l'Education au cœur de ses priorités, a câblé et équipé l'ensemble des 111 collèges seinomarins en matériel informatique et logiciels, finance leurs abonnements ADSL et vient de lancer, avec le Rectorat, une expérimentation des Espaces Numériques de Travail, espaces partagés notamment avec les enseignants et l'administration des établissements. Je suis donc particulièrement sensibilisé aux exigences de la Commission Nationale informatique et Liberté, et soucieux de prévenir tout risque d'utilisation abusive des ces outils.

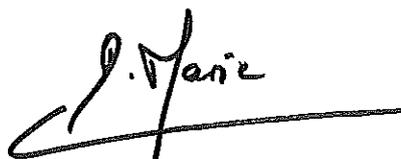
Dans ce cadre, je partage avec Madame le Recteur la responsabilité de garantir aux familles la stricte confidentialité des données numérisées, ainsi que de faire respecter leur droit d'information, d'accès et d'opposition aux données les concernant eux et leurs enfants.

Aussi, en qualité de Président de Seine Maritime, je vous invite à revoir le système informatique de l'Education Nationale, en consultant les représentants élus des Départements, ceux des autres collectivités, les représentants des parents d'élèves, ceux des enseignants, la CNIL et les organisations des Droits de l'Homme.

Dans l'attente d'un large débat sur la question et d'une nouvelle proposition d'organisation des informations élèves, je vous demande solennellement de mettre fin au fichier numérique et au Livret Personnel de Compétence, et de conformer l'action du ministère aux observations du Comité des Droits de l'enfant de l'ONU du 12 juin 2009 et de l'arrêté du Conseil d'Etat du 19 juillet 2010.

Je soutiendrai les initiatives des parents et enseignants s'opposant à l'usage des fichiers numériques nominatifs des élèves.

Veillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Marie', with a long horizontal stroke extending to the right.

Didier MARIE